

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

13 décembre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1490)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° CF65

présenté par

M. Coquerel, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud, M. Larive,  
M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,  
Mme Ressiguier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

-----

**ARTICLE 18 TERDECIES**

Après l'alinéa 12, insérer les trois alinéas suivants :

« 4° a) Le troisième alinéa de l'article 265 *bis* est supprimé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

« b) Il est institué un prélèvement climat progressif sur les vols nationaux révisé annuellement jusqu'à la mise en œuvre du a.

« c) Les modalités d'application du dispositif seront définies par décret. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La souci de justice fiscale est le point de départ du mouvement des gilets jaunes. L'avion est le moyen de transport le plus polluant. Son impact sur le climat a doublé en vingt ans et pourrait tripler d'ici 2050. Pourtant, il n'est pas taxé au titre de la TICPE.

Nous reprenons ici une proposition des ONG environnementales qui vise à instaurer un « prélèvement climat » sur les vols nationaux afin de pallier l'exonération de TICPE d'ici à la suppression de cette exonération pour le transport aérien national en 2025.